

2022-10-04

Mardi, le 4 octobre 2022

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce mardi, quatre octobre deux mille vingt-deux (04-10-2022) à dix-neuf heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont  
Siège N° 2 = Richard Viau  
Siège N° 3 = Onil Giguère  
Siège N° 4 = Pauline Dumoulin  
Siège N° 5 = Marie-Pier Therrien  
Siège N° 6 = Francis Picard

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes ;
- 4° Suivi des réunions précédentes (si changement) ;
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus et suivi du dossier de la route 257 ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Demande de soumission pour du gravier MG20B ;
- 10° Demande de soumission pour un pick-up ;
- 11° Cooptel – coûts pour le branchement des bâtiments municipaux ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Invitation : dîner-réseautage séjour exploratoire agro ;
- 15° Pavage correctionnel – plans et devis – point d'information ;
- 16° Projet – Programme nouveau horizon ;
- 17° PIIA : Justin Lecours ;
- 18° PIIA : Projet 1606 ;
- 19° PIIA : Patrick Bolduc et demande d'un numéro civique pour entrepôt ;
- 20° Dérogation mineure : Vincent Picard / Mélanie Bernier ;
- 21° Offre de service budgétaire – Éclairage pour le terrain de pétanque et de volleyball ;
- 22° Fondation du CHUS – campagne de financement annuelle 2022 ;
- 23° L'Opération Coup de Cœur « La guignolée » - campagne de financement ;
- 24° Tables de la cantine ;
- 25° Comité – Accès à l'information et la protection des renseignements personnels ;
- 26° Financement demandé par La Meunerie – Halloween ;
- 27° Demande d'Émilie Windsor pour la bleuetière ;
- 28° Marché de Noël ;
- 29° En Estrie ça bouge – camp neige ;
- 30° Soumission pour poteaux de basketball à la patinoire ;
- 31° Dépôt au Fonds de vitalisation de la MRC des Sources ;
- 32° Voirie ;
- 33° Varia ;
- 33.1° Souper des fêtes ;

- 33.2° Virement entre comptes (élections, refonte règlement, projet pavillon vers le compte opération) ;
- 33.3° Souper bénéfice de l'Église de Wotton ;
- 33.4° Cœur villageois ;
- 33.5° Budget 2023 de la Régie intermunicipale sanitaire des hameaux ;
- 33.6° Régie intermunicipale d'incendie des Trois Monts / méthode de calcul pour budget sur 5 ans ;
- 33.7° Déneigement des cours 2023 ;
- 33.8° Projet culturel « Spectacle des forces fraîches » demandé par Le Beam ;
- 33.9° Motion de félicitations à Maryse Ducharme.

202210-276

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

#### **PROCÈS-VERBAL**

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202210-277

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

#### **PROCÈS-VERBAL**

Attendu que les élus(es) ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 septembre 2022 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202210-278

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère  
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

#### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

202210-279

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et greffière-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et greffière-trésorière

## LES COMPTES

202200516 = Hydro-Québec : éclairage de rues	162.78 \$
202200517 = Bell Canada : téléphones au bureau municipal et agente	321.72 \$
202200518 = H2O Innovation : contrat de service – mai à août	2 368.48 \$
202200519 = Gesterra : redevances et enfouissement	1 566.27 \$
202200520 = Bibliothèque municipale : projet culturel	510.24 \$
202200521 = Hydro-Québec : centre communautaire, station de Pompage, chalet des loisirs, station épuration, garage	2 943.47 \$

**TOTAL DES DÉPENSES DE SEPTEMBRE : 190 355.52 \$**  
**TOTAL DES REVENUS DE SEPTEMBRE : 134 918.93 \$**

202290265 = Isabelle Harmegnies : 36 h service de garde (loisirs)	681.55 \$
202290266 = Stephen Channer : 41 h entretien de la pelouse et signalisation	575.75 \$
202290267 à 271 = Maryse Ducharme : salaire (5 semaines)	4 508.45 \$
202290272 à 276 = Dany Guillemette : salaire (5 semaines)	3 855.90 \$
202290277 à 281 = André Larrivée : salaire (5 semaines)	3 670.00 \$
202290282 à 286 = Émilie Windsor : salaire (5 semaines)	2 948.45 \$
202290287 = Pauline Dumoulin : rémun. élus pour oct. 2022	406.10 \$
202290288 = Claude Dupont : rémun. élus pour oct. 2022	406.10 \$
202290289 = Onil Giguère : rémun. élus pour oct. 2022	406.10 \$
202290290 = Francis Picard : rémun. élus pour oct. 2022	406.10 \$
202290291 = Pierre Therrien : rémun. élus pour oct. 2022	1 202.01 \$
202290292 = Richard Viau : rémun. élus pour oct. 2022	406.10 \$
202290293 = Isabelle Harmegnies : 36 h service de garde (loisirs)	681.55 \$
202290294 = Annulé	
202290295 = Marie-Pier Therrien : rémun. élus pour oct. 2022	406.10 \$
202200522 à 526 = Michel Larrivée : conciergerie école, bibliothèque, centre communautaire, chalet des loisirs, location de salle (5 semaines)	2 550.00 \$
202200527 = Airablo : roues pour diable	202.36 \$
202200528 = Vivaco : essence, toilette (moins ristournes)	315.15 \$
202200529 = Maryse Ducharme : tenue du registre, frais de déplacement, agendas, présidente d'élections	783.59 \$
202200530 = Municipalité de Ham-Sud : route 257 – EES phase 2	18 954.44 \$
202200531 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part oct 2022	2 779.67 \$
202200532 = Pelletier et Picard : travaux d'éclairage au terrain de balle, fourniture et installation de 2 poteaux supplémentaires	7 817.08 \$
202200533 = Dany Guillemette : lame et vis drillx	42.50 \$
202200534 = Pierre Therrien : frais de déplacement, dépenses congrès	356.66 \$
202200535 = Sintra : gravier	2 132.49 \$
202200536 = Transports Jacques Bissonnette : transport de gravier	425.25 \$
202200537 = Municipalité de Saint-Georges : service d'inspection pour les mois d'avril à août 2022	8 744.49 \$
202200538 = Claude Darveau : travaux de pelle	643.86 \$
202200539 = Excavation Marquis Tardif : transport de gravier, pelle, marteau hydraulique Rang 2	22 079.51 \$
202200540 = Transport et excavation Michel Couture : transport de gravier Rang 4	12 163.03 \$
202200541 = J.N. Denis : lame à neige, couteau, sabot, hose chauffrette, remplissage d'urée, flash, huile à moteur, filtres, tampons caoutchouc	4 700.15 \$
202200542 = Charest International : core (retour), rod, belt, assécheur, filtres	1 062.78 \$
202200543 = Desroches Groupe Pétrolier : diesel	5 128.14 \$
202200544 = Robitaille Équipement : pointe de carbure rotative	1 638.39 \$
202200545 = Frank Logan & Fils : transport de gravier	30 829.55 \$
202200546 = Les Entreprises DJRB : transport de gravier Rang 4	18 103.91 \$
202200547 = Oxygène Bois-Francs : vitre, filtre, elec.stain 3/32	109.84 \$

202200548 = Transport et excavation Stéphane Nadeau : sable abrasif	2 089.56 \$
202200549 = Excavation Claude Darveau : transport de gravier	6 522.75 \$
202200550 = Excavation TF : transport de gravier Rang 4	5 052.68 \$
202200551 = Wurth : tub retrec, foret étagé	207.28 \$
202200552 = Actualités l'Étincelle : publicité pour achat local	228.80 \$
202200553 = H <sub>2</sub> O Innovation : contrat de service - égout	592.12 \$
202200554 = Excavation Pellerin : travaux pelle et marteau	258.69 \$
202200555 = Carrières PCM : gravier MG20B	110 379.31 \$
202200556 = Camion BL : air dryer, air compress. T-shirt	579.59 \$
202200557 = Distributions SecurMed : gants doublé, gants coton, gants soudeur, gants mig	220.66 \$
202200558 = Bojak : rouleau compacteur, transport, essence	1 403.27 \$
202200559 = Clémence Hourlay : rémunération responsable biblio (5 semaines), livres	285.95 \$
202200560 = Bureau en gros : câble HDMI, écran, papiers couleur, cahiers Canada, gommette	387.31 \$
202200561 = Émilie Windsor : frais de déplacement, secrétaire d'élections	455.35 \$
202200562 = Pauline Dumoulin : peinture et kit pintar avec rouleau jeu pickleball (loisirs)	66.09 \$
202200563 = Terraquavie : membrane, transport	7 094.14 \$
202200564 = M & J Munkittrick : transport de gravier Rang 4	1 787.57 \$
202200565 = Les Entreprises Levesque 55 : transport de gravier Rang 4	10 656.33 \$
202200566 = Petite caisse : réception et timbres	300.00 \$
202200567 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur	6 287.74 \$
202200568 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	1 280.39 \$
202200569 = Fonds de solidarité FTQ : régime retraite	1 208.20 \$
202200570 = Richard Viau : système de son pour patinoire	854.21 \$
202200571 = GTE Consultants : accompagnement en urbanisme, préparation des avis publics, conception du plan d'urbanisme, géomatique,	2 216.02 \$
202200572 = Mégaburo : service de photocopies – lecture de compteur	318.02 \$
202200573 = Hydro-Québec : électricité au poste de pompage	92.82 \$
202200574 = Vivaco : anneau à clé, clés, plaque phénolique blanche	13.61 \$
202200575 = Municipalité de Ham-Sud : fête printanière 20 et 21 mai 2022	1 181.66 \$
202200576 = Bell mobilité : forfait cellulaires	193.00 \$
202200577 = Fonds de l'information foncière : avis de mutation	10.00 \$
202200578 = Eurofins Environex : analyses de laboratoire	242.60 \$
202200579 = JN Denis : inspection SAAQ camion Western, vignette, frais de déplacement	302.38 \$
202200580 = Oxygène Bois-Francs : acétylène, oxygène	31.74 \$
202200581 = Transport et excavation Stéphane Nadeau : sable abrasif	975.08 \$
202200582 = Marie-Pier Therrien : formation rôles et responsabilités des élu(e)s	344.93 \$
202200583 = Aline Piché : travaux horticoles 10 h (septembre 2022)	400.00 \$
202200584 = 9407-9266 Québec inc : sable abrasif	341.72 \$
202200585 = Sécurité publique : 2e versement – quote-part 2022	24 941.00 \$
202200586 = Léa C. Brillant = 28 h accompagnement MADA	700.00 \$
RBC : camion Western Star (60 mois /2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
	<u>355 766.77 \$</u>

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

### **OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR DU GRAVIER**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une soumission pour 3000 tonnes de gravier MG 20b ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission conforme ;

202210-281

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE les membres du conseil acceptent la soumission des Carrières PCM pour un montant de 16,00 \$ la tonne métrique pour une quantité de 3000 tonnes de gravier MG 20b.

Adoptée

### **OUVERTURE DE SOUMISSION POUR UN PICK-UP**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une soumission pour un pick-up à cabine multiplace ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions dont une de Thibault GM au montant de 56 172 \$ mentionnant aucune date de livraison et la deuxième de Dubois Méthot au montant de 56 357 \$ mentionnant environ 6 mois de délai de livraison ;

202210-282

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise l'achat du pick-up conditionnellement à la conformité des soumissions.

Adoptée

### **COOPTEL – COÛTS POUR LE BRANCHEMENT DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

202210-283

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte les soumissions pour brancher la bibliothèque, le chalet des loisirs ainsi que le garage municipal pour un montant de 6 107.85 \$.

Adoptée

**INVITATION : DINER-RÉSEAUTAGE SÉJOUR  
EXPLORATOIRE AGRO**

202210-284

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE le conseiller Francis Picard soit autorisé à participer au dîner-réseautage séjour exploratoire agro qui aura lieu le 21 octobre prochain.  
Adoptée

**PAVAGE CORRECTIONNEL – PLANS ET DEVIS**

Les membres du conseil discutent de la demande qui a été déposée au PAVL pour effectuer du pavage correctionnel sur les rues Dubois, Giguère, Saint-Rémi, Hamel et route 257 évalué à 202 850.77 \$ dont 141 996 \$ d'aide financière maximale et 60 855 \$ pour la part municipale.

**PROJET – PROGRAMME NOUVEAU HORIZON**

202210-285

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin  
appuyé par le conseiller Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien appui le dépôt de projet dans le cadre du Programme Nouveau Horizon.

Adoptée

**PIIA : JUSTIN LECOURS**

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre toutes les normes prescrites au règlement et qu'il s'agit d'une rencontre visant l'acceptation du projet en raison du Règlement concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale dans la zone F25 ;

CONSIDÉRANT QUE le plan démontre un toit à un versant ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que cette résidence ne serait pas réellement visible du chemin n'empêcherait pas son acceptation de créer un précédent dans le secteur ;

POUR CES MOTIFS,

202210-286

Il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin  
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande au requérant de présenter un plan avec un toit à deux versants selon les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

**PIIA : PROJET 1606**

CONSIDÉRANT QU' actuellement le parvis de l'Église est dangereux ;

CONSIDÉRANT QUE les plans proposés ne sont pas différents de ce qui est présentement en place ;

CONSIDÉRANT le côté pratique du projet proposé avec la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, l'abris pour les enfants qui attendent l'autobus scolaire ;

POUR CES MOTIFS,

202210-287

Il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la demande tel que proposée selon les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

**PIIA : PATRICK BOLDUC**

Un retour sera fait dans ce dossier à une session ultérieure.

**DÉROGATION MINEURE  
VINCENT PICARD / MÉLANIE BERNIER**

CONSIDÉRANT QUE les usages permis dans la zone R-28 sont strictement résidentiels ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour construire un entrepôt à machinerie et au regard des photos transmises par le demandeur, les membres se demandant si le fait d'accepter la dérogation n'ouvrira pas la porte à d'autres activités non permises ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreposage est proscrit dans la zone ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à exercer un usage apparenté à un usage commercial qui est interdit dans la zone ;

CONSIDÉRANT QU' une dérogation mineure n'est pas recevable si la demande vise l'obtention d'un permis en raison d'un usage ou de la densité d'occupation du sol ;

202210-288

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Pauline Dumoulin appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE la Municipalité de Saint-Adrien refuse la demande qui est non conforme au zonage.

Adoptée

**OFFRE DE SERVICE BUDGÉTAIRE – ÉCLAIRAGE POUR LE  
TERRAIN DE PÉTANQUE ET DE VOLLEYBALL**

202210-289

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte l'offre de service budgétaire de Pelletier et Picard inc. au montant de 8 999 \$ plus les taxes applicables incluant deux poteaux, installation, branchement, fourniture électrique ainsi qu'une minuterie.

Adoptée

**FONDATION DU CHUS – CAMPAGNE DE FINANCEMENT  
ANNUELLE 2022**

202210-290

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien octroie un don de 50 \$ à la Fondation CHUS.

Adoptée

**L'OPÉRATION COUP DE CŒUR « LA GUIGNOLÉE » -  
CAMPAGNE DE FINANCEMENT**

Marie-Pier Therrien, conseillère ainsi qu'Émilie Windsor, agente de développement se sont proposées pour organiser une collecte au centre du village le 14 octobre prochain.

**TABLES DE LA CANTINE**

202210-291

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien offre gratuitement les tables et les bancs aux résidents de Saint-Adrien ;

QU'une publication soit faite sur le babillard ainsi que Facebook.

Adoptée





## **COMITÉ – ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la «*Loi sur l'accès*»);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT QU' il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Saint-Adrien doit constituer un tel comité;

202210-292

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Viau appuyé par le conseiller Francis Picard

### **ET RÉSOLU**

**QUE** soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

**QUE** ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Saint-Adrien :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels (Maryse Ducharme, directrice générale et greffière trésorière, Pierre Therrien, maire et Pauline Dumoulin, conseillère);

**QUE** ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Saint-Adrien dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

**QUE** si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Saint-Adrien de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adoptée

### **FINANCEMENT DEMANDÉ PAR LA MEUNERIE – HALLOWEEN**

202210-293

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Francis Picard

**QUE** la Municipalité de Saint-Adrien verse une aide financière au montant de 100 \$ à La Meunerie à même le budget des loisirs pour l'achat de matériel pour la confection d'un monstre géant articulé ainsi qu'à l'achat de sucreries pour les enfants qui passeront dans la maison hantée.

Adoptée

### **DEMANDE D'ÉMILIE WINDSOR POUR LA BLEUETIERE**

Un retour sera fait dans ce dossier à une session ultérieure.

### **MARCHÉ DE NOËL**

202210-294

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Francis Picard

**QUE** la Municipalité de Saint-Adrien accepte de verser de l'aide financière pour un montant maximal de 245 \$, soit 10% du projet déposé ;

**QUE** le projet soit également déposé au Fonds de l'attractivité à la MRC des Sources ;

**QUE** le conseiller Onil Giguère est contre et demande le vote :

En faveur : Claude Dupont, Richard Viau, Pauline Dumoulin, Marie-Pier Therrien et Francis Picard.

Contre : Onil Giguère.

Adoptée

### **EN ESTRIE ÇA BOUGE – CAMP NEIGE**

202210-295

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Claude Dupont

**QUE** la Municipalité de Saint-Adrien dépose un projet pour le camp neige 2023 dans le cadre du programme « En Estrie ça bouge » du Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

Adoptée

**SOUSSION POUR PANIERS DE BASKETBALL  
À LA PATINOIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a reçu deux  
(2) soumissions pour 2 paniers de basketball ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a reçu deux  
(2) soumissions ;

202210-296

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Onil Giguère

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte la soumission de Tessier  
Récréo-Parc au montant de 5 844.18 \$ incluant le panneau éventail  
polyéthylène 3/4'', but de basket, filet de basket, ancrage gooseneck  
4 ½'' de diamètre, boulon, couvercle d'hiver et transport.

Adoptée

**DÉPÔT AU FONDS DE VITALISATION DE LA MRC DES  
SOURCES**

202210-297

Il est proposé par le conseiller Onil Giguère  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate Émilie Windsor, agente  
de développement afin de déposer un projet de skatepark évalué à plus  
de 80 000 \$ au Fonds de vitalisation de la MRC des Sources.

Adoptée

**VOIRIE**

Il n'y a rien de spécial à signaler en voirie.

**VIREMENT ENTRE COMPTES (ÉLECTIONS, REFONTE  
RÈGLEMENT, PROJET PAVILLON VERS LE COMPTE  
OPÉRATION)**

202210-298

Il est proposé par le conseiller Francis Picard  
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil autorisent le transfert d'un montant de 793.33 \$  
du compte « fonds élections municipales (ET16) », un montant de 7 519.75 \$  
du compte « Refonte règlement (ET2) » et un montant de 36 094.83 \$ du  
compte « projet pavillon (ET6) » au compte opération pour rembourser les  
dépenses dans chacun des comptes mentionnés.

Adoptée

**SOUPER BÉNÉFICE DE L'ÉGLISE DE WOTTON**

202210-299

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la conseillère Pauline Dumoulin à assister au souper bénéfice pour la sauvegarde de l'église de Wotton qui aura lieu le 5 novembre prochain

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise l'achat de deux (2) billets au montant de 60 \$ chacun.

Adoptée

### **CŒURS VILLAGEOIS**

Après avoir pris connaissance du document, les membres du conseil ont pris la décision de ne pas renouveler le partenariat étant donné que nous ne répondons pas aux critères mentionnés.

### **BUDGET 2023 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX**

202210-300

Il est proposé par le conseiller Francis Picard  
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien adopte le budget de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux préparé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

QUE la quote-part pour l'année 2023 sera de 38 848 \$.

Adoptée

### **RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS MÉTHODE DE CALCUL POUR BUDGET SUR 5 ANS**

202210-301

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QUE la Municipalité de Saint-Adrien adopte le mode de calcul de la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 et suivants.

QUE mode de calcul de la répartition de la quote-part soit révisé au renouvellement de l'entente en décembre 2023. Le calcul sera effectué de la façon suivante : un tarif de base de 25 % des frais fixes seront divisés en part égale pour chacune des municipalités et réparties comme suit : 5 % année 2024, 10 % année 2025, 15% année 2026, 20 % année 2027 et 25 % année 2028.

Adoptée

### **DÉNEIGEMENT DES COURS MUNICIPALES 2022-2023**

202210-302

Il est proposé par le conseiller Richard Viau  
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE les membres du conseil acceptent de donner le contrat de déneigement aux Débroussailleurs GSL inc. pour les cours suivantes :

au poste incendie (l'entretien des portes inclus) au montant de 350 \$, à l'avant du centre communautaire au montant de 700 \$ et à l'arrière du centre communautaire (cours arrière complète) au montant de 1 000 \$.

QUE les membres du conseil acceptent au nom des Loisirs de Saint-Adrien de donner le contrat de déneigement de la patinoire au montant de 900.00 \$.

Adoptée

**PROJET CULTUREL « SPECTACLE DES FORCES  
FRAICHES » DEMANDÉ PAR LE BEAM**

202210-303

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont  
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse la somme de 460 \$ à l'organisme « Le Beam » pour l'activité qui a eu lieu le 21 septembre 2022 dans le cadre du Forum des Forces Fraîches. La somme sera prise à même le budget octroyé en culture.

Adoptée

**MOTION DE FÉLICITATIONS À MARYSE DUCHARME**

202210-304

Il est proposé par le conseiller Richard Viau

ET résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil tiennent à féliciter et remercier Maryse Ducharme pour ses 25 ans de services en tant que directrice générale et greffière-trésorière pour la municipalité.

Adoptée

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

202210-305

Le conseiller Francis Picard propose que la session soit close à 21 h 50.

.....  
Maryse Ducharme,  
Directrice générale et greffière-trésorière

.....  
Pierre Therrien, maire

*"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".*